



HAL
open science

Les conditions de la mobilité géographique à l'entrée dans le supérieur selon le territoire d'origine : le cas des bacheliers 2014

Arnaud Dupray

► **To cite this version:**

Arnaud Dupray. Les conditions de la mobilité géographique à l'entrée dans le supérieur selon le territoire d'origine : le cas des bacheliers 2014. *Éducation & formations*, 2023, Panel de bacheliers 2014 : stratégies d'orientation, réorientations disciplinaires, mobilité géographique, 105, pp.67-91. 10.48464/ef-105-04 . halshs-04175349

HAL Id: halshs-04175349

<https://shs.hal.science/halshs-04175349>


Submitted on 2 Aug 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License



Les conditions de la mobilité géographique à l'entrée dans le supérieur selon le territoire d'origine

Le cas des bacheliers 2014

Arnaud Dupray

Céreq et chercheur associé Aix-Marseille Univ, CNRS, LEST, Aix-en-Provence, France

Mots clés type d'espace de résidence, enseignement supérieur, mobilité résidentielle, filière d'orientation, capital culturel, série du baccalauréat.

Keywords *type of living space, higher education, residential mobility, higher educational tracks, cultural capital, baccalaureate series.*

Citer Dupray, A. (2023). Les conditions de la mobilité géographique à l'entrée dans le supérieur selon le territoire d'origine. Le cas des bacheliers 2014. *Éducation & formations*, 105, 67-91. DEPP, SIES. <https://doi.org/10.48464/ef-105-04>

Date de soumission de l'article : 17/01/2022

Date d'acceptation de l'article : 20/01/2023

Correspondance arnaud.dupray@cereq.fr

Rappel Les opinions exprimées dans les articles ou reproduites dans les analyses par les auteurs n'engagent qu'eux-mêmes et pas les institutions auxquelles ils appartiennent, ni a fortiori la DEPP et le SIES.

Résumé

Malgré le mouvement de déconcentration territoriale de l'offre de formation supérieure en France, les poursuites d'études dans l'enseignement supérieur impliquent souvent une mobilité résidentielle. Mais selon leur territoire d'origine, et la filière d'orientation, les bacheliers sont plus ou moins contraints à une telle mobilité. En analysant ce que le territoire peut représenter en matière d'attachement et d'ancrage local d'une part, et de distance aux établissements de formation d'autre part, on met en évidence à partir du panel bacheliers 2014 du SIES-MESR, l'ampleur de ces mobilités ainsi que les distances couvertes. De l'examen des facteurs qui favorisent la mobilité géographique ou au contraire la desservent, il ressort que les mobilités d'orientation sont sensibles à la localisation spatiale. En particulier, dans les territoires ruraux ou urbains isolés, les orientations semblent bridées par un critère de proximité alors qu'au sein des territoires urbains denses, des orientations sélectives et la performance scolaire tirent les mobilités résidentielles. En outre, les filières d'études suivies sont plus ambitieuses au sein de ces derniers territoires à série du baccalauréat donnée.

Abstract

The conditions of geographical mobility on entering higher education according to the territory of origin

The case of the 2014 baccalaureate holders

Despite the movement towards territorial deconcentration of higher education provision in France, decisions to pursue higher education often involve residential mobility. However, depending on their residential area and their field of study, baccalaureate holders may be forced to a residential mobility. By analyzing what the place where one lives can represent in terms of attachment and local anchoring on the one hand and distance from the higher education establishments on the other, we highlight, based on the SIES-MESR panel of 2014 baccalaureate holders, the extent of these mobilities and the distances covered. Examination of the factors that foster geographical mobility or, on the contrary, hinder it, shows that orientation mobility is sensitive to spatial location. In rural or isolated urban areas, study options seem to be limited by a criterion of proximity, whereas in dense urban areas, selective tracks of studies and academic performance drive residential mobility. In addition, baccalaureate holders from the latter areas follow more ambitious field of study than their counterparts from rural or isolated communes who have the same baccalaureate.

Les bacheliers qui souhaitent poursuivre dans l'enseignement supérieur ne sont pas égaux devant les distances à couvrir pour gagner la filière d'études à laquelle ils aspirent. En effet, malgré un mouvement d'élargissement et de déconcentration de l'offre d'enseignement supérieur depuis les années 1960, celle-ci reste inégalement répartie sur le territoire, une trentaine de grandes villes en concentrant environ les trois quarts (Brutel, 2010). En outre, les distances temps pour rejoindre ces localisations ne sont pas homogènes sur le territoire et dépendent de l'importance des connexions de transport.

Au travers de l'analyse des vœux et des propositions émis sur la plateforme APB, Dupray & Vignale (2021) montrent que les bacheliers résidant dans les communes à l'écart des zones urbaines sont les plus nombreux (en proportion) à envisager de quitter leur département d'origine pour poursuivre leurs études ailleurs même s'ils s'auto-censurent dans leurs vœux vis-à-vis des formations les plus sélectives et envisagent un nombre plus restreint de filières d'études que les autres. Qu'en est-il des bacheliers qui ont réellement débuté un cycle d'études supérieures ? Les filières de poursuite d'études diffèrent-elles selon leur territoire d'origine et en particulier selon qu'ils sont originaires d'une grande aire urbaine, d'une commune éloignée ou d'un territoire rural ? Quels ressorts contribuent à leur mobilité géographique ? On mobilise les données du panel de bacheliers 2014 du SIES-MESR pour éclairer ces questions.

Les orientations dans le supérieur et la propension à la mobilité spatiale pourraient en effet dépendre du territoire d'origine et en particulier de sa nature plus ou moins isolée et rurale. Certes, les performances scolaires et les projections professionnelles des élèves de milieu rural sont de plus en plus élevées et se rapprochent de celles de leurs homologues scolarisés en milieu urbain (Alpe & Barthes, 2014 ; Alpe, 2018). Mais un territoire isolé signifie que l'offre d'enseignement supérieur se situe dans un périmètre élargi, susceptible d'entraîner des coûts conséquents de mobilité, qu'il s'agisse de navettes régulières ou d'un déménagement pour se rapprocher de l'établissement convoité. Les jeunes peuvent alors être tirés entre plusieurs souhaits contradictoires : d'une part, celui de ne pas rompre avec des attaches familiales et amicales en s'efforçant de rester « au pays » ou dans un périmètre géographique proche (Guérin-Pace & Filippova, 2008), ce qui peut aller de pair avec l'idée de limiter le risque d'échec en privilégiant une orientation de proximité ; d'autre part, celui de ne pas renoncer à ses ambitions d'études même si celles-ci impliquent un établissement distant géographiquement et marquent une rupture plus nette avec le cadre de socialisation initial.

L'hypothèse est que cet arbitrage ne se pose pas dans les mêmes termes selon les territoires de résidence puisque l'incompatibilité de ces aspirations s'estompe lorsqu'on habite dans une grande aire urbaine. Il en ressort que les ressources mobilisées pour permettre une mobilité d'études dans la filière de son choix pourraient varier selon le territoire d'origine.

Nous développons ces éléments de problématique dans la prochaine section en rappelant que le contexte de cette question de la dimension spatiale des inégalités d'études a évolué depuis 50 ans avec le mouvement de déconcentration de l'offre de formations supérieures. Nous renvoyons ensuite à deux pans différents de la littérature sur le sujet pour traiter cette problématique, celle des inégalités sociales et scolaires et celle des inégalités spatiales. Puis les données empiriques utilisées, les catégories et indicateurs permettant d'appréhender le territoire et la mobilité géographique seront présentés dans la section suivante. La partie résultats se décomposera en quatre sections : la première a pour objectif d'apprécier la place de la mobilité résidentielle de poursuite d'études en fonction du type de territoire d'origine avant d'examiner si ce dernier influe sur les grandes voies d'orientation dans

l'enseignement supérieur. On s'attache ensuite à évaluer la part des mobilités résidentielles et les distances qu'elles représentent pour différentes filières d'orientation selon le territoire d'origine. Dans un dernier temps, on analyse les conditions de la mobilité géographique par type de territoire d'origine, en investiguant plus particulièrement le rôle de l'origine sociale, de la performance scolaire et des canaux de l'orientation. Enfin, les enseignements et limites de cette étude font l'objet de la partie conclusive.

Le mouvement de déconcentration de l'enseignement supérieur depuis les années 1960

Il s'agit de convenir dans un premier temps que les contraintes de mobilité géographique pour intégrer l'enseignement supérieur ont fortement évolué depuis cinquante ans.

L'émergence de structures d'enseignement supérieur en province s'inscrit comme une réponse aux besoins en qualifications, notamment intermédiaires, suscités par la croissance économique soutenue des années 1950 et 1960¹ et dans le même temps fait écho aux politiques d'aménagement du territoire qui favorisent le développement économique des régions. L'effort de déconcentration répond aussi aux aspirations des familles, encouragées par les objectifs politiques d'élever le niveau de qualification initiale de la population. Dans cette période du milieu des années 1960, de nouvelles académies voient le jour comme Rouen, Amiens ou Nice. Plus tard, la loi Savary de 1984 et les lois de décentralisation de 1983 et 1985 renforcent l'autonomie des universités leur permettant de répondre plus étroitement aux besoins locaux et d'élargir l'offre de formations. Ainsi, de 16 villes sièges de formations universitaires en 1960, on passe à 43 en 1990 (Frémont et al., 1992). Les nouvelles implantations relèvent d'abord d'un service public de proximité qui permet d'accueillir davantage d'étudiants selon Filâtre (2003). Indice de cette expansion, de 1960 à 2015, le nombre d'étudiants a été multiplié par huit, dont un peu plus de 60 % inscrits à l'université (SIES-MESR, 2017, p. 30).

Avec le lancement du plan Université 2000² suivi des plans États-Régions de la deuxième moitié des années 1990, les villes moyennes sont les bénéficiaires de nouvelles antennes universitaires accueillant en particulier des premiers cycles. En près de quarante ans, un rapprochement entre régions s'est opéré du point de vue de la part de l'enseignement supérieur parmi les effectifs scolarisés (Canals et al., 2003).

Toutefois, la plus grande dispersion des sites sur le territoire ne s'est pas accompagnée d'un élargissement symétrique de la distribution des filières (Datar, 1998). Les cursus proposés sont parfois incomplets s'arrêtant à la licence ou allant jusqu'au master, mais seulement dans quelques spécialités, si bien que la problématique de la mobilité géographique ne disparaît pas mais est reportée au niveau supérieur d'études. Parmi les nouveaux diplômes et filières créés, et plus tard sous l'impulsion de la création de la licence professionnelle en 1999 et de la réforme LMD en 2004, les sites universitaires secondaires ont accueilli principalement des formations professionnelles comme les licences professionnelles (Gayraud et al., 2009). Or, comme le notent Voisard et Lavallard (1997, p. 146) au début

1. C'est dans cette logique que l'on peut comprendre la création des STS (Sections de technicien supérieur) et des IUT (Instituts universitaires de technologie), respectivement en 1962 et 1966, les premières rattachées à des lycées bénéficiant de la meilleure couverture géographique.

2. Ce plan de 20 milliards de Francs a en particulier permis la création de 8 universités nouvelles, 196 départements d'IUT et 24 nouveaux IUT.

des années 1990, c'est lorsqu'existe une formation complète dans les quatre principales filières universitaires (Lettres ; Droit ; Économie et AES ; Sciences et santé) que le taux de bacheliers qui poursuivent leurs études s'élève le plus.

Au total, si les contraintes liées à la localisation de l'enseignement supérieur se sont nettement desserrées depuis les années 1960, les implantations de formations et filières se conforment pour beaucoup aux besoins liés à la structure locale des emplois, et aux aspirations d'études de catégories sociales modestes présentes dans les villes nouvellement dotées. Pour des projets d'études longues ou des spécialités rares, la localisation résidentielle reste donc, pour une bonne partie des familles vivant à l'écart des grandes aires urbaines, une donnée importante à intégrer dans la décision d'orientation.

La poursuite d'études comme produit d'inégalités sociales et spatiales

Pour traiter cette question des conditions de la mobilité géographique pour poursuivre des études dans l'enseignement supérieur, on s'inscrit au confluent de deux préoccupations, celle des inégalités d'orientation et de choix d'études en fonction de l'origine sociale et de la performance scolaire (Beaud, 2003 ; Duru-Bellat & Kieffer, 2008 ; Hugrée & Poullaouec, 2022) et celle des inégalités territoriales pointées dans différents ouvrages ou rapports notamment Guilluy (2014), Caro (2018), Berlioux et Maillard (2019), et dans les travaux sur la mobilité étudiante en lien avec le système de formation (Baron, 2005, 2019 ; Perret, 2007 ; Céreq, 2009 ; Frouillou, 2017). Ces questions d'inégalités sociales et spatiales bénéficient aussi d'une certaine actualité depuis l'adoption de la loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018. Dresser un tableau des conditions effectives de mobilité géographique à l'entrée dans le supérieur selon les trois dimensions que sont la nature du territoire d'origine, la filière d'enseignement supérieur suivie et les antécédents scolaires et sociaux permettra d'explorer comment ces dimensions interagissent et sont susceptibles de différencier les poursuites d'études dans l'enseignement supérieur. Revenons auparavant brièvement sur les approches des choix scolaires.

Les grandes théories sociologiques des choix éducatifs ont mis en avant tantôt les impensés culturels tenant de l'héritage social de classe confronté à la culture dominante de l'institution universitaire chez Bourdieu et Passeron (1964), tantôt la rationalité calculatrice fondée sur les coûts et bénéfices escomptés de la poursuite d'études qui varient selon les positions sociales et la probabilité de réussite, chez Boudon (1973). Bien que distinctes, ces constructions théoriques partagent une logique commune au sens où la perception du futur est conditionnée par le passé, l'appartenance à un groupe social chez les premiers, la famille chez le second. Les dispositions du passé sont mobilisées pour penser (que cela soit par conformation des *habitus* ou par un calcul du type coûts/avantages) les bénéfices futurs de la poursuite d'études. Comme le précise Duru-Bellat (2000), il convient de considérer l'élève dans son parcours scolaire comme « un acteur situé » dont l'héritage social et culturel pourra l'écarter d'emblée de certains types d'orientation mais qui face à un éventail donné d'options, lequel évolue tout au long du parcours, pourra raisonner stratégiquement en fonction de ses chances de réussir face à des coûts objectifs et subjectifs que chaque alternative implique pour lui.

Cependant, ces approches, dans leur visée explicative globalisante, laissent peu de place à ce qui se passe en contexte scolaire et à ce qui se noue et se dénoue dans les interactions des familles avec l'institution et ses protagonistes, notamment à l'occasion

des différents paliers d'orientation (Blanchard & Cayouette-Remblière, 2011 ; van Zanten, 2015). Par ailleurs, l'aspect spatial des localisations, d'un côté, des élèves et de leur famille, de l'autre, des établissements susceptibles de les accueillir, a d'abord été largement ignoré sur le plan théorique (si ce n'est en géographie, Ripoll & Veschambre, 2005). Prendre en considération la dimension spatiale amène à reconnaître l'importance de deux aspects : le premier est la distance physique du lieu de vie de l'individu à l'établissement visé. La seconde est l'éventualité d'un ancrage territorial et le degré de fermeture sur l'extérieur que cet attachement territorial produit, pouvant contribuer à limiter la prise de risque en dehors de cet espace de référence. Piolle (1990) conçoit d'ailleurs la mobilité spatiale comme « franchissement de limites socialement signifiantes », c'est-à-dire à la fois comme une rupture par rapport à l'espace de socialisation initial et une ouverture.

La nécessité de changer de résidence pour se rapprocher de son lieu d'études ne s'applique donc pas à tous ni de la même façon. On peut s'attendre à ce qu'un rapprochement résidentiel du lieu d'études soit d'autant plus inévitable que le volume horaire et l'exigence de travail requise dans le cursus sont importants. La mobilité géographique par elle-même peut être promue en tant qu'étape nécessaire pour assumer de nouvelles responsabilités et se construire en tant qu'adulte (Holdsworth, 2009 ; Orange, 2010). Or, le coût de cette mobilité, prohibitif pour certaines familles (Griffith & Rothstein, 2009 ; Frenette, 2009 ; Dickerson & McIntosh, 2013), pourra conduire au mieux à des orientations de proximité (Hinton, 2011 ; Lemêtre & Orange, 2016), au pire à des renoncements de poursuivre en études supérieures.

Par ailleurs, dans les territoires ruraux ou isolés, l'ancrage territorial du jeune et la dépendance au local par les sociabilités entretenues confèrent un ensemble de ressources (sociales, affectives, identitaires, etc.) dont la portée est dépendante de l'espace dans lequel ces attaches se sont construites³. Le local peut alors constituer une valeur refuge ou un espace de projection de soi revendiqué (Escaffre *et al.*, 2007 ; Dahl & Sorenson, 2010) source d'un capital d'autochtonie (Retière, 2003). Les orientations peuvent alors être particulièrement influencées par ce que décident les pairs, justement pour préserver et entretenir des liens amicaux constitutifs de l'identité forgée sur le territoire (Orange, 2009).

En outre, ces dimensions de distance et d'ancrage local sont susceptibles de peser sur la manière dont les déterminants plus classiques des orientations que sont l'origine sociale, la performance scolaire – dont les interactions ont été largement mises en évidence (Broccolichi, 2009 ; Herbaut, 2019) – le rôle de l'institution scolaire et de ses acteurs (Daverne-Bailly & Bobineau, 2020) et la distribution spatiale des établissements d'enseignement supérieur (Bluntz, 2018 ; Fabre & Pawlowski, 2019) jouent dans les comportements d'orientation vers le supérieur. On fait ici l'hypothèse générale que la localisation résidentielle est susceptible « d'informer » différemment les élèves et leur famille sur la combinatoire d'éléments à prendre en compte, afin de se projeter dans les études supérieures et privilégier telle filière d'orientation plutôt que telle autre. On peut en effet présumer l'existence de mécanismes d'auto-censure par rapport à certaines filières, plus prompts à advenir lorsque les ressources sociales, économiques et culturelles sont en jeu pour pouvoir y accéder et contrebalancer les coûts de la mobilité.

Outre celles évoquées de l'argument économique et du coût social et psychologique de l'éloignement, d'autres raisons comme un problème d'information sur les filières et leurs débouchés, la perception d'un déficit de dispositions sociales (Cayouette-Remblière, 2016)

3. Voir notamment Pirus, 2021, p. 338-339, pour une revue de la littérature étrangère sur cet enjeu.

ou une moindre estime de sa performance scolaire⁴ peuvent rendre compte des divergences d'orientation. En somme, on avance l'hypothèse que les différences de territoire résidentiel sont susceptibles d'amplifier plus que de compenser les disparités d'orientation qui sont dues aux variations inter-individuelles de performance scolaire et de capital social, économique et culturel.

Données, champ et indicateurs

Nous exploitons les données de la première vague du panel du SIES-MESR de suivi des bacheliers 2014 dans l'enseignement supérieur ■ **ENCADRÉ 1**. Notre champ d'étude est celui des bacheliers de France métropolitaine (la question de la mobilité géographique se posant dans des termes spécifiques pour les habitants d'outre-mer) inscrits en études supérieures en 2014-2015.

Trois indicateurs de mobilité géographique sont mobilisés. Deux indicateurs sont dichotomiques, prenant la valeur 1 ou 0 selon que l'individu a changé de département de résidence (ou non) entre le moment du baccalauréat et mars 2015 pour le premier, et selon que l'établissement d'inscription dans l'enseignement supérieur se trouve dans un autre département que celui du lycée d'origine (ou non), au moment du baccalauréat⁵.

ENCADRÉ 1 Présentation du panel bacheliers 2014

La sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (SIES) a mis en place à partir de mars 2015 une enquête de suivi individuel des parcours des bacheliers 2014 dans l'enseignement supérieur : le panel des bacheliers 2014 (Bonnevialle & Klipfel, 2023). Il est adossé au panel des élèves entrés en sixième en 2007 de la DEPP et il est articulé avec le dispositif « Entrée dans la vie adulte » (EVA) de l'Insee, lequel suit ceux qui quittent les études pour entrer dans la vie active. L'enquête couvre la France métropolitaine et les DROM (sauf Mayotte) et « empile » deux cohortes. La cohorte des bacheliers 2014 issus du panel d'élèves de la DEPP entrés en sixième en 2007, lesquels poursuivent ou non des études dans l'enseignement supérieur ou secondaire, soit 18 200 jeunes bacheliers entrés dans le champ d'interrogation en 2015. S'y ajoute une cohorte complémentaire de 5 000 bacheliers 2014 tirés au sort dans les fichiers du baccalauréat sur la base de la série du bac, de la mention, de l'académie et de la tranche d'unité urbaine, sans oublier le sexe et l'âge (bacheliers ayant 19 ans et plus). Ce dispositif permet de reconstituer une cohorte représentative de l'ensemble des bacheliers 2014, soit un peu plus de 23 000 questionnaires exploitables (Ponceau & Chang-Pang-Fong, 2017). Le taux de réponse dépasse les 80 % variant suivant les années entre 81 % et 86 %. L'enquête permet de documenter les parcours de formation de ces bacheliers jusqu'à cinq années après le baccalauréat renseignant leurs conditions d'études, de logement, d'activités en parallèle des études, leur contexte familial, leurs opinions quant aux possibilités de s'informer sur leurs études, les difficultés éventuelles rencontrées, etc.

4. Qu'elle résulte de l'origine sociale – « les élèves d'origine modeste se perçoivent comme scolairement moins performants que les élèves de même niveau scolaire mais d'origine favorisée » (Guyon & Huillery, 2014, p. 5) – ou du fait que la performance scolaire et ce qu'elle permet de projeter est relativisée par rapport à d'autres ordres locaux de valeur et de distinction plus immédiats et en concurrence : avoir un « boulot », avoir le permis, etc.

5. Les informations sur l'adresse de l'établissement d'enseignement supérieur sont plus incomplètes que celles sur la résidence de sorte que l'on perd des observations (cf. *infra*).

Le troisième indicateur s'appuie sur la distance inter-communale⁶ entre la commune de résidence au baccalauréat (juin 2014) et celle de résidence en mars 2015, donc pour des bacheliers qui suivent à cette date un cursus d'enseignement supérieur⁷. De plus, nous retenons une distance d'au moins 80 km entre la résidence au moment du baccalauréat et la résidence en mars 2015 pour identifier des mobilités significatives, au sens où elles marquent une coupure franche avec l'environnement social et territorial d'origine. Cette distance limite en effet la fréquence des retours au domicile parental⁸.

L'échantillon d'étude compte au total un peu plus de 14 000 bacheliers 2014 qui poursuivent leurs études dans l'enseignement supérieur. Pour qualifier le territoire d'origine, nous nous appuyons sur la typologie récente des communes rurales et urbaines proposée par la DEPP en opérant toutefois deux regroupements pour disposer de suffisamment d'observations

■ **ENCADRÉ 2.** L'adaptation de la typologie permet une classification en sept catégories des communes de résidence au moment du baccalauréat, des communes rurales éloignées peu denses et très peu denses aux communes urbaines très denses. Faute d'indication géographique de résidence pour environ 700 observations, l'échantillon d'analyse se ramène *in fine* à 13 293 jeunes présents dans un cycle d'études supérieures en mars 2015.

D'un point de vue méthodologique, outre des statistiques descriptives, nous analysons la mobilité résidentielle par type de territoire pour examiner si ses ressorts – les facteurs plus ou moins favorables – diffèrent selon le type de territoire de la commune d'origine. Des modèles logistiques de la mobilité interdépartementale de résidence sont ainsi estimés par type de territoire d'origine⁹.

Les variables utilisées dans les modèles renvoient d'abord aux variables d'intérêt, c'est-à-dire la filière d'orientation dans le supérieur d'un côté, les ressources scolaires et sociales du bachelier de l'autre. Ces dernières sont caractérisées via la profession des parents, le capital culturel parental¹⁰, la série du baccalauréat, l'obtention et le type de la mention au baccalauréat, un redoublement passé et une scolarité secondaire dans le privé. On introduit aussi des indicatrices signalant les différents canaux d'information mis à contribution par le bachelier pour s'orienter et si la filière d'enseignement supérieur est suivie en alternance. Le niveau de correspondance de la filière d'inscription dans le supérieur avec l'orientation souhaitée est également inclus pour donner à voir un degré éventuellement variable de consentement à la mobilité géographique selon cette modalité.

6. Les distances inter-communales ont pu être reconstituées (en kilomètres par la route) grâce au logiciel Metric de l'Insee, en nous limitant aux communes de France métropolitaine.

7. Nous ne disposons pas d'information géographique de début d'année universitaire, par exemple pour des jeunes inscrits en études supérieures en octobre 2014 et qui n'y seraient plus en mars 2015 de sorte qu'on ne peut interroger la distance comme une cause possible d'interruption précoce des études.

8. On suppose implicitement ici que le foyer parental n'a pas changé d'adresse pour éventuellement accompagner la mobilité étudiante. Dans tous les cas, une information sur le mode d'habitat de l'étudiant en mars 2015 nous permet d'établir que la part de ceux en mobilité, résidant avec un parent pendant leurs études supérieures, est mineure : 6,3 %.

9. La comparaison des odds ratio (O.R) entre groupes peut poser des problèmes dans les régressions logistiques en raison de l'hétérogénéité non observée potentiellement liée à un biais de variables omises (Mood, 2010). Nous avons testé la robustesse de nos résultats et interprétations en calculant, pour chaque modèle, les effets marginaux moyens (AME) – qui ne sont que très faiblement affectés par l'hétérogénéité non observée non liée aux variables explicatives du modèle. Ceux-ci confortent les interprétations formulées plus bas sur la base des odds ratio.

10. Le capital culturel combiné des parents est qualifié de haut lorsque père et mère sont diplômés du supérieur ou l'un diplômé du supérieur et le second avec au moins le baccalauréat. Il est dit faible lorsque les deux parents ont un niveau d'études infra-baccalauréat ou lorsque la mère est dans ce cas et le père est titulaire du baccalauréat. Il est qualifié de moyen dans les autres cas et notamment lorsque la mère possède le baccalauréat tandis que le père a terminé ses études avant son obtention, accordant de fait un poids plus important au niveau d'études de la mère.

Enfin, quelques variables supplémentaires comme le sexe, la possession du permis de conduire, l'origine de naissance des parents et les modalités de résidence du bachelier en 2014, c'est-à-dire les personnes avec qui il cohabite au moment du baccalauréat, enrichissent les spécifications.

Des propensions à la mobilité géographique et distances variables selon le territoire d'origine

Il est intéressant de s'interroger ici sur les liens éventuels entre l'impératif de mobilité, de portée variable selon le territoire d'origine, et la filière d'orientation envisagée. En d'autres termes, on peut se demander si la contrainte de mobilité retentit, et de quelle manière sur les choix d'orientation.

Des poursuites d'études supérieures moindres dans les territoires ruraux

Tout d'abord, comme l'indique la comparaison de la distribution spatiale des lycéens dans le second degré et de celle observée parmi les néo-bacheliers 2014, inscrits en études supérieures l'année suivante, il existe une sous-représentation des élèves issus des territoires

ENCADRÉ 2 La typologie des territoires selon les catégories d'appartenance des communes

La typologie établie par la DEPP (Duquet-Métayer & Monso, 2019a ; 2019b) à partir de la géographie communale au 1^{er} janvier 2019 permet un découpage en neuf types de territoires. Trois types de zonages sont mobilisés pour la construire : le zonage en unités urbaines qui permet de distinguer les communes urbaines par leur appartenance à une unité urbaine et les communes hors unités urbaines qualifiées donc de rurales ; la grille de densité qui permet de définir des territoires très peu denses, peu denses, denses ou très denses ; le zonage en aires urbaines qui permet de prendre en compte l'appartenance des communes aux espaces sous l'influence de grands pôles urbains. On aboutit alors au découpage en neuf catégories de communes que l'on réduit à sept classes après regroupements.

Type de commune (ZUU)	Sous l'influence des grands pôles urbains (ZAU)	Grille de densité	Catégorie de la commune dans la typologie « DEPP »	Typologie adaptée retenue, catégorie de la commune
Hors unité urbaine = rurale	Non	Très peu dense	Rurale éloignée très peu dense	Rurale éloignée peu dense à très peu dense
		Peu dense	Rurale éloignée peu dense	
		Densité intermédiaire		
	Oui	Très peu dense	Rurale périphérique très peu dense	Rurale périphérique peu dense à très peu dense
		Peu dense	Rurale périphérique peu dense	
		Densité intermédiaire		
Urbaine	Non	Très peu ou peu dense	Bourg	Bourg
		Densité intermédiaire	Petite ville	Petite ville
	Oui	Très peu ou peu dense	Urbaine périphérique peu dense	Urbaine périphérique peu dense
		Densité intermédiaire	Urbaine dense	Urbaine dense
		Très dense	Urbaine très dense	Urbaine très dense

Source : DEPP, *Note d'Information* n° 19.35 (Duquet-Métayer & Monso, 2019b), tableau 2 pour les quatre premières colonnes.

ruraux éloignés et ruraux périphériques peu denses et très peu denses ■ **TABLEAU 1**¹¹. Moins de la moitié (47 %) poursuivent dans le supérieur. À l'inverse, dans « l'urbain dense », la part des bacheliers qui poursuivent en études supérieures dépasse de 30 % la part que cette catégorie de territoire occupe dans la répartition des aires de résidence des élèves dans le second degré. Ceci traduit d'emblée une inégalité spatiale des chances de s'engager dans un cycle d'études supérieures. C'est ainsi dans les académies comptant les départements les plus ruraux ou des petites aires urbaines isolées à l'exemple des académies de Poitiers, de Caen ou de Grenoble que les chances de poursuivre des études dans le supérieur sont comparativement les plus faibles (DEPP, 2017).

Pour autant, ceux qui poursuivent au départ des milieux ruraux ou urbains isolés (bourg ou petite ville) ne semblent pas sur-sélectionnés, au vu de leur série du baccalauréat ou de la mention obtenue par rapport aux résidents en milieu urbain plus dense ou périphérique.

La présomption que la mobilité résidentielle pour poursuivre des études supérieures est bien inversement corrélée à la densité de population du territoire d'origine et son exposition à l'influence d'un grand pôle urbain est confirmée. Comme attendu, les changements de département sont bien les plus fréquents pour les étudiants qui vivaient au moment du baccalauréat dans un territoire rural éloigné peu dense ou très peu dense et dans « l'urbain-bourg », le taux de mobilité dépassant alors les 50 % ■ **TABLEAU 1**. Les bacheliers des communes classées en urbain petite ville sont ensuite les plus mobiles avant ceux des communes classées en tissu périphérique. Le rural périphérique peu dense et très peu dense se rapproche de l'urbain périphérique peu dense, avec à peine plus de mobilités, aux alentours de 40 %. Leur propriété commune d'être sous influence de grands pôles urbains semble réunir ces deux catégories de communes au regard de la mobilité d'études des bacheliers qui y résident. Enfin, de l'urbain dense à l'urbain très dense, la mobilité est divisée par deux pour ne plus concerner que 17 % des bacheliers inscrits dans le supérieur. Considérer un seuil de distance de 80 km au lieu de la frontière administrative du département pour la mobilité résidentielle, bien qu'abaissant légèrement les proportions de mobiles, ne change pas la hiérarchie des types de territoires.

La nécessité de migration résidentielle s'exprime aussi dans le rapport entre le taux de changement de département de résidence et la proportion de formations du supérieur situées dans un autre département que celui où résidait le jeune en fin d'études secondaires. Il apparaît alors que 90 % de ces dernières situations entraînent un changement résidentiel au départ d'un habitat situé dans le rural éloigné peu dense ou très peu dense ou dans un bourg. L'isolement des zones de résidence, leur enclavement éventuel comme dans les zones montagneuses rendent ainsi la mobilité résidentielle le plus souvent incontournable. Dans l'urbain très dense, seules 44 % de ces situations amènent un changement résidentiel, également du fait du poids des bacheliers de la région parisienne dans cette catégorie¹².

En outre, la nécessité d'une mobilité résidentielle et de raccourcir la distance entre lieux de résidence et d'études n'est pas homogène pour toutes les filières. Par exemple, si deux tiers des inscrits en licence déménagent, c'est le cas de 81 % des inscrits en CPGE et de 84 % des bacheliers intégrant une école supérieure de commerce ou d'ingénieur, filières dont on sait

11. Le décalage temporel de mesure des deux distributions présentées dans le **tableau 1** ne peut, à lui seul, expliquer le diagnostic.

12. D'où en moyenne des départements de plus petites tailles, des distances interdépartementales plus faibles qu'en province et un maillage du réseau de transports collectifs beaucoup plus resserré qu'ailleurs, conduisant à ce que seulement 27 % changent de département de résidence en Île-de-France parmi ceux dont la formation se situe en dehors de leur département d'origine.

■ **TABLEAU 1** Type de territoire d'origine et mobilité résidentielle de poursuite d'études

Type de commune de résidence au moment du baccalauréat	% de résidents dans le second degré ¹	% dans notre population de poursuivants en études supérieures	Mobilité résidentielle (département)	Mobilité ≥ 80 km	Mobilité de formation (département) ²	Distance moyenne de mobilité pour ceux qui changent de département de résidence (km)
Rurale éloignée peu dense ou très peu dense	8,0	4,6	56,1	50,5	62,9	164
Rurale périphérique peu dense ou très peu dense	14,2	5,8	40,6	30,1	51,0	155
Urbaine bourg	4,2	6,4	51,7	46,2	57,1	177
Urbaine petite ville	3,0	4,9	45,6	37,2	53,7	164
Urbaine périphérique peu dense	9,2	11,5	37,1	30,0	46,1	182
Urbaine dense	26,6	34,8	33,6	27,0	43,8	193
Urbaine très dense	34,9	32,1	17,3	12,8	39,7	231
Ensemble	100	100	31,9	25,8	45,4	190

Éducation & formations n° 105, DEPP, SIES

1. Sur la base des données du tableau 4 pour la rentrée 2018 de la *Note d'Information* n° 19.35 de la DEPP (Duquet-Métayer & Monso, 2019b).

2. Pourcentage dont l'établissement de formation dans le supérieur se situe dans un autre département que celui où ils résidaient au moment du baccalauréat.

Lecture : parmi les bacheliers issus d'une commune appartenant à la catégorie « rurale éloignée peu dense ou très peu dense », 56,1 % ont changé de département pour suivre leur première année d'études supérieures alors que pour 62,9 % d'entre eux, l'établissement d'études se situe en dehors de leur département d'origine.

Champ : ensemble des bacheliers 2014 poursuivant en études supérieures l'année suivante et dont le type de territoire de la commune de résidence a pu être identifié.

Source : SIES-MESR, panel de bacheliers 2014 ; calculs de l'auteur.

que les volumes horaires d'enseignement s'avèrent plus importants qu'à l'université et qui plus est, demandent un fort investissement personnel. Pour ces raisons, de nombreuses classes préparatoires font aussi partie d'établissements qui accueillent ces publics d'élèves en internat.

Des distances de mobilité plus élevées au départ des territoires urbains très denses

Les distances moyennes de mobilité selon le type de territoire d'origine ne sont pas pour autant en rapport avec les proportions de mobilités résidentielles observées. En effet, la distance est plutôt croissante avec la densité de population. Ainsi, la distance moyenne la plus faible avec 155 km concerne les bacheliers des communes classées en « rural périphérique peu dense et très peu dense » tandis que les bacheliers résidant en zone urbaine très dense couvrent une distance de 230 km¹³. Ceci suggère la spécificité des mobilités étudiantes au départ de l'urbain très dense avec l'existence de mobilités qui se réalisent pour la majorité entre des grands pôles urbains (Dupray & Vignale, 2018 ; Baron, 2019). Cela laisse aussi présumer que les programmes de formation amenant ces étudiants à partir loin alors qu'ils bénéficient, beaucoup plus qu'ailleurs, de la présence d'une offre d'enseignement supérieur abondante et diversifiée, seraient plutôt des

13. Le calcul d'intervalles de confiance au seuil d'erreur de 5 % permet de rejeter sans ambiguïté les hypothèses d'égalité de ces moyennes entre elles et avec la distance moyenne observée pour l'ensemble des bacheliers en mobilité (190 km).

formations spécialisées ou très sélectives, peu fréquentes et dispersées sur le territoire national à l'image des écoles d'ingénieurs à admission directe après le baccalauréat. Et, en effet, ces bacheliers sont sur-représentés dans l'accès à une grande école de commerce ou d'ingénieurs (8,5 % contre 4,5 % en moyenne). Ils sont, par ailleurs, 22 % à entrer en CPGE comparativement à moins de 14 % dans l'ensemble.

Des filières d'orientation peu distinctes selon le type de territoire de la commune d'origine

Compte tenu de la distribution spatiale des différentes filières d'orientation dans le supérieur (DEPP, 2021), on peut dégager l'hypothèse alternative suivante : ou bien les filières d'orientation sont comparables en distributions selon les différents espaces d'origine et l'on s'attend alors à ce que les mobilités résidentielles et les distances de mobilité diffèrent notablement entre les bacheliers selon le territoire de leur commune d'origine ; ou bien les orientations sont clairement distinctes en se conformant, au moins pour partie, aux contraintes spatiales que font peser les distances aux établissements de formation sans compter la possibilité d'ancrages locaux pouvant exercer des forces de rappel dans les espaces ruraux ou isolés.

Au total, il ressort une assez faible disparité des orientations selon le type de territoire de résidence initial ■ **TABLEAU 2**¹⁴. On observe cependant une légère surreprésentation des orientations en STS parmi les bacheliers du rural éloigné peu dense et très peu dense, de l'urbain-bourg et de l'urbain-petite ville avec des taux aux alentours de 32 % de 5 points supérieurs à la moyenne. À l'opposé, les orientations vers l'université et en CPGE sont légèrement sur-représentées dans l'urbain très dense : 34 % et 12 %, soit respectivement environ 5 et 4 points de plus que pour les bacheliers habitant dans un bourg. Enfin, un peu plus qu'ailleurs, les bacheliers issus de territoires classés en rural périphérique peu dense et très peu dense poursuivent en IUT.

■ **TABLEAU 2** Type de territoire de la commune d'origine et orientation dans le supérieur

Type de commune de résidence au moment du baccalauréat	Licence	Paces	IUT	STS	CPGE	Écoles d'ingénieurs et de commerce ¹	Paramédical et social	Autre formation
Rurale éloignée peu dense ou très peu dense	30,2	6,4	12,4	31,1	7,5	2,1	7,1	3,1
Rurale périphérique peu dense ou très peu dense	28,6	5,1	13,9	28,6	9,0	2,5	7,3	4,9
Urbaine bourg	28,7	5,4	10,7	32,6	8,4	1,6	7,2	5,4
Urbaine petite ville	31,6	5,4	9,3	31,7	9,0	0,9	6,5	5,6
Urbaine périphérique peu dense	28,8	6,6	12,9	28,6	8,3	2,3	6,9	5,6
Urbaine dense	29,7	7,4	11,0	26,9	9,3	2,2	7,3	6,2
Urbaine très dense	34,4	6,5	8,9	23,5	12,0	3,2	5,3	6,4
Ensemble	31,0	6,6	10,6	26,9	9,9	2,4	6,6	5,9

Éducation & formations n° 105, DEPP, SIES

1. Compte tenu des faibles effectifs, ces orientations ont été rassemblées ici en une seule catégorie.

Lecture : à partir des communes rurales éloignées peu denses à très peu denses, 30,2 % des bacheliers 2014 poursuivant en études supérieures l'année suivante s'inscrivent en L1.

Champ : ensemble des bacheliers 2014 poursuivant en études supérieures l'année suivante et dont le type de territoire de la commune de résidence a pu être identifié.

Source : SIES-MESR, panel de bacheliers 2014 ; calculs de l'auteur.

14. Les disparités d'orientation restent contenues au vu des résultats d'un modèle multinomial d'orientation entre les huit filières distinguées. Les prédictions d'orientation établies pour chaque type de territoire d'origine dans les quatre principales filières (licence, STS, IUT, et CPGE) et pour trois profils bien distincts de jeunes ne permettent pas de dégager d'écarts significatifs entre les probabilités prédites.

■ **TABLEAU 3** Territoire d'origine, orientation dans le supérieur et mobilité résidentielle

Changement de département de résidence en % Mobilité au seuil de 80 km en % Distance moyenne (km) ¹	L1	Paces	IUT	STS	CPGE	Paramédical et social
Rural éloigné peu dense ou très peu dense	70,3	n.s.	62	40,9	73,2	17,9
	64	n.s.	54,7	37	58,2	12,3
	159	n.s.	164	147	n.s.	n.s.
Rural périphérique peu dense ou très peu dense	45,1	n.s.	50,7	24,4	57,7	23,6
	35,9	n.s.	36,4	17	38,1	12,6
	165	n.s.	134	145	172	n.s.
Urbain bourg	62,3	69,9	57,7	35,1	65,6	27,7
	55,4	59,3	50,5	32,9	59,6	22,4
	159	n.s.	148	183	211	n.s.
Urbain Petite ville	60,9	n.s.	59,6	23	56	n.s.
	48,5	n.s.	45,3	19,8	46	n.s.
	155	n.s.	160	176	n.s.	n.s.
Urbain périphérique peu dense	34,9	46,2	47,7	24,1	49,3	25,2
	31,1	27,2	37,7	19,7	39,8	17,9
	179	122	181	183	203	n.s.
Urbain dense	35,2	41,6	43,4	17,8	50	20,7
	28	33,4	35,6	14,9	36,8	16,3
	185	141	166	180	195	206
Urbain très dense	12,1	13,5	22,7	11,5	31,2	9,3
	10,1	9,9	18,3	6,4	20	7,9
	256	146	230	165	191	n.s.

Éducation & formations n° 105, DEPP, SIES

1. Distance moyenne pour les changements de département.

n.s. : non significatif, moins de 40 observations dans la cellule.

Lecture : parmi les bacheliers résidant dans une commune rurale éloignée et poursuivant leurs études en première année de licence, 70 % ont changé de département et 64 % ont déménagé à au moins 80 km de leur commune d'origine. La distance moyenne couverte par ceux qui ont changé de département a été de 159 km.

Champ : ensemble des bacheliers 2014 poursuivant en études supérieures l'année suivante et dont le type de territoire de la commune de résidence a pu être identifié.

Source : SIES-MESR, panel de bacheliers 2014 ; calculs de l'auteur.

Ces résultats penchent plutôt en faveur de la première branche de l'alternative. Des comportements d'orientation assez similaires entre bacheliers, quel que soit leur territoire d'origine, laissent supposer des disparités en matière de mobilités résidentielles. C'est bien ce qu'illustre le **tableau 3**, où, pour des raisons d'effectifs, nous nous concentrons sur les principales filières d'inscription dans le supérieur : licence, IUT, STS, CPGE, Paces (première année commune aux écoles de santé) et les formations paramédicales et du social.

À filière d'orientation donnée, les changements de département résidentiel sont les plus courants pour les bacheliers issus d'un territoire rural éloigné peu dense ou très peu dense (73 % pour ceux qui intègrent une CPGE, 70 % parmi les inscrits en licence, 62 % parmi ceux entrant en IUT sont concernés). La mobilité est également fréquente pour les bacheliers des territoires urbains relevant d'un bourg ou d'une petite ville : entre 55 % et 65 %

d'entre eux à destination d'une de ces trois filières d'enseignement supérieur résident en mars 2015 dans un autre département que celui d'origine. Les mobilités apparaissent moins intenses au départ des territoires ruraux périphériques et diminuent avec « la densité de l'urbanisation » dans les autres catégories de territoires. Seule l'entrée dans une filière d'études paramédicales ou sociales, bien représentée sur l'ensemble du territoire national, limite la fréquence des mobilités résidentielles, que cela soit au départ des territoires ruraux ou urbains.

Ces disparités de mobilité résidentielle selon le territoire d'origine à filière d'orientation donnée ne se reflètent pas pour autant dans les distances moyennes couvertes. Parmi les inscrits en L1 ou en IUT, les mobilités à plus longue distance concernent avant tout les bacheliers d'aires urbaines très denses. Les distances moyennes n'apparaissent pas corrélées positivement à l'isolement ou à la faible densité du territoire d'origine. À filière d'enseignement supérieur donnée, il se dégage en creux que l'inscription a d'autant plus de chances de s'opérer auprès de l'établissement le plus proche géographiquement que l'on réside en milieu rural éloigné plutôt que dans un territoire urbain sous influence d'une grande aire urbaine.

Au total, si les filières d'orientation diffèrent peu selon le territoire d'origine des bacheliers, les mobilités bien que plus fréquentes dans les territoires ruraux et urbains isolés s'opèrent sur des aires plus restreintes que dans les communes urbaines denses à très denses laissant présager que les orientations effectives, en termes d'établissement d'accueil, y sont plus contraintes.

Le lien de la mobilité à la filière d'orientation diffère selon le type de territoire

L'estimation dans un premier temps de modèles de sélection en fonction des différents types de territoires d'origine – probabilité de mobilité géographique conditionnelle à la probabilité de poursuite – ne met pas en évidence de corrélation entre les variables d'observées contribuant aux deux processus. Les coefficients de corrélation des termes d'erreur et les tests de Wald associés ne sont jamais significatifs quel que soit le type de territoire de la commune d'origine de sorte qu'on ne peut rejeter l'hypothèse nulle d'indépendance entre les deux processus. On s'en tient donc à l'estimation de modèles Logit binomiaux ■ **TABLEAUX 4 et 5**. Les résultats portent sur le changement de département de résidence, ils sont du même ordre avec la mesure basée sur le seuil de distance d'au moins 80 km.

Un premier élément à noter est la non-neutralité de la mobilité par rapport à la genèse de l'orientation. Les canaux d'information mobilisés pour s'orienter dans l'enseignement supérieur contribuent ainsi à déterminer si la filière d'orientation privilégiée s'affranchit du territoire d'origine. La mobilisation de segments institutionnels d'information (CIO, site APB) semble plutôt favoriser la mobilité, en préparant à des orientations dans un autre département et ce, quel que soit le territoire d'origine. Les conseils d'un enseignant aboutissent parfois à des orientations distantes. C'est le cas dans les territoires urbains périphériques et urbains très denses où les bénéficiaires de ces conseils ont de 40 % à 65 % de chances de plus que les autres de changer de département. Il en va à l'opposé (restriction de la mobilité) d'une information puisée sur Internet (pour les bacheliers des territoires urbains denses et très denses) ou via un conseiller d'orientation (dans les bourgs ou dans l'urbain très dense). Ces conseillers peuvent avoir tendance à ajuster leurs propositions d'orientation à leur public et au territoire sur lequel ils opèrent (Berlioux & Maillard, 2019).

■ TABLEAU 4 Mobilité résidentielle à l'entrée du supérieur par type de territoire d'origine (de type 1 à type 4)

	(1)	(2)	(3)	(4)
Type de commune	Rurale éloignée	Rurale périphérique	Urbaine Bourg	Urbaine Petite ville
Femme	1,574**	1,436**	1,069	1,320
Secondaire privé sous contrat	0,604*	0,861	0,638**	1,210
Parent 1 né dans un DROM	2,481	0,644	0,659	1,629
Parent 1 né à l'étranger	0,341	0,975	2,606	0,725
Parent 2 né dans un DROM	3,117	0,522	1,062	1,921
Parent 2 né à l'étranger	2,656	1,111	0,274**	2,175
Filière dans le supérieur (Réf. = L1)				
CPGE	0,769	1,382	0,644	0,653
STS	0,629	0,530**	0,506***	0,324***
IUT	0,866	1,188	0,702	0,989
Paces	0,451*	0,877	0,937	0,584
Écoles commerce/ingénieurs	1,322	3,316**	2,724	0,430
Paramédical/social	0,105***	0,244***	0,284***	0,395**
Autre formation	1,017	1,163	1,390	1,253
Formation supérieure en alternance	0,607	0,240***	0,540*	1,574
Filière conforme au souhait (Réf. = oui)				
Oui, mais pas la spécialité souhaitée	0,546	0,403	0,180**	1,898
Non, ne correspond pas	0,915	0,253***	0,465**	1,139
Canal d'information pour s'orienter				
Forum	0,909	1,462*	0,932	1,129
Internet	0,982	1,225	0,877	0,934
CIO	1,767**	1,472**	2,120***	1,722***
Enseignant(s)	1,009	0,830	1,334	0,851
Conseiller d'orientation	0,772	0,886	0,608***	0,802
Famille	0,845	0,569**	0,943	1,086
Amis	0,627*	0,758	0,971	0,928
Site APB	1,537*	1,272	1,821***	1,730***
Capital culturel parental (Réf. = moyen)				
Faible	0,953	0,714*	0,603***	0,751
Plutôt élevé	1,476	0,871	1,250	0,895
Série du baccalauréat (Réf. = scientifique)				
Série professionnelle	0,445*	1,226	0,387***	0,515*
Série technologique	0,441***	0,936	0,589**	0,645
Série économique et sociale	0,626	0,683	0,765	0,604*
Série littéraire	2,395*	0,911	0,893	1,396

Profession du père (Réf. = employé)				
Agriculteur/artisan	0,713	1,728*	1,154	1,439
Chef d'entreprise/profession libérale	0,895	1,954	0,967	1,677
Profession scientifique/chercheur	0,620	0,976	0,521	2,022
Cadre	0,756	0,595*	1,173	1,087
Professeur – enseignant (hors supérieur)	0,391	1,836	1,872	3,510**
Profession intermédiaire	0,772	1,359	0,792	1,210
Ouvrier	0,548*	1,513	0,963	1,139
En non-emploi (inactif, chômeur, etc.)	1,428	1,192	0,482**	0,839
Mention au baccalauréat (Réf. = passable)				
Oral de rattrapage	1,037	1,201	0,780	0,390**
Mention assez bien	0,786	0,838	1,660**	0,811
Mention bien	0,767	1,120	1,658**	1,199
Mention très bien	1,995	1,502	1,772*	2,574**
Mode d'habitation en juillet 2014 (Réf. = avec ses parents)				
Père ou mère seul(e)	0,309***	0,975	1,501	0,964
Garde alternée	0,606	1,928	1,322	2,755*
Famille recomposée	0,620	1,169	1,300	0,854
Autre situation	0,460	3,018**	1,082	1,242
Redoublement passé				
Redoublement en primaire	0,428	0,639	0,853	0,972
Redoublement en collège ou lycée	0,345***	0,511**	1,092	0,514*
Permis A	0,937	1,126	0,982	1,401*
Constante	4,442***	0,689	1,820*	0,842
Pseudo R²	0,222	0,134	0,173	0,158
Log vraisemblance	- 323,8	- 462,4	- 489,1	- 380,5
Observations	612	785	855	652

Éducation & formations n° 105, DEPP, SIES

Exponentiel des coefficients.

Seuils de significativité : * p < 0,10, ** p < 0,05, *** p < 0,01. Écarts-types robustes à une distribution des erreurs non identiquement distribuées.

Dépendante : changement de département de résidence.

Lecture : dans une commune rurale éloignée, une femme a 1,57 fois plus de chance qu'un homme de changer de département de résidence plutôt que de rester sur place pour étudier dans le supérieur.

Source : SIES-MESR, panel de bacheliers 2014 ; calculs de l'auteur.

Comme on l'a montré plus haut, le type de filière suivie dans le supérieur détermine la probabilité d'une mobilité géographique associée compte tenu de leur inégale répartition à travers la France. Or, il semble que les orientations qui influencent la mobilité diffèrent selon le type de territoire. Ainsi, en milieu urbain peu dense à très dense, la mobilité géographique paraît clairement tirée par les orientations en école de commerce ou d'ingénieurs, en IUT, en CPGE ou « dans un autre type de formation » comparativement à l'orientation en licence en référence. Dans les territoires ruraux ou urbains isolés, hors influence d'un pôle, les orientations les mieux réparties sur le territoire comme les STS ou les formations paramédicales, dont les instituts de formations en soins infirmiers, sédentarisent plutôt leurs recrues, jouant ainsi négativement sur la mobilité. Les premières orientations citées, plus sélectives et moins disséminées sur l'ensemble du territoire national n'incitent pas par elles-mêmes à des mobilités géographiques pour ces bacheliers issus des territoires urbains isolés ou ruraux – à l'exception des entrées en école de commerce ou d'ingénieurs pour les bacheliers des territoires ruraux périphériques. La considération d'un paramètre de distance dans la décision de poursuite d'études supérieures serait ainsi plus prégnante parmi les familles des territoires ruraux ou urbains isolés que parmi les familles résidant dans des territoires urbains peu denses à denses ou très denses.

Une mobilité plus fréquente lorsque l'orientation est conforme au souhait du bachelier

Un autre aspect est le rapport entre la filière d'orientation effective et la préférence initiale du bachelier. Une moindre mobilité géographique est observée lorsque la filière d'orientation diverge du souhait émis par rapport à ceux dont l'orientation est en correspondance. C'est vrai dans le rural périphérique, dans l'urbain bourg comme dans l'urbain dense ou très dense. Ce que l'on peut comprendre par le fait que les efforts de mobilité géographique seraient consentis avant tout pour une orientation répondant au vœu de l'élève mais également que le choix d'une orientation par défaut intègre sans doute un critère de proximité. La distance moyenne est en effet de 68 km pour les orientations en correspondance avec les aspirations initiales, mais seulement de 41 km pour les orientations non congruentes avec les intentions premières.

Poursuivre une formation supérieure en apprentissage est synonyme d'une moindre mobilité géographique dans 4 types de communes sur 7, constat en apparence surprenant quand on sait que les établissements de formation en question se situent plus souvent dans un autre département que ceux renvoyant à la voie scolaire d'enseignement. Le régime spécifique de la formation par apprentissage pourrait l'expliquer, notamment si l'entreprise de formation est implantée à proximité de la résidence d'origine.

Une variation des effets de la performance scolaire selon le type de territoire

Les jeunes femmes qui poursuivent dans le supérieur changent plus souvent de département que leurs homologues masculins, mais seulement au départ des territoires ruraux, qu'ils soient éloignés ou périphériques. Les filles poursuivent sans doute davantage dans des filières tertiaires ou générales à l'université que les garçons, les obligeant à partir plus loin. Ainsi, elles sont 34 % à poursuivre en L1 (22 % chez les hommes) et 9 % en Paces (3 % des seconds) pour moins de 20 % (34 %) en STS.

La profession exercée par le chef de ménage¹⁵, est susceptible d'exprimer à la fois une contrainte financière et une pression sociale en faveur d'études longues ou courtes selon le

¹⁵ La situation de la mère en comparaison de celle du père ne joue pas ou de façon très marginale sur la mobilité résidentielle si bien que cette caractéristique n'est pas conservée dans les spécifications finales, ici présentées.

■ **TABLEAU 5** Mobilité résidentielle à l'entrée du supérieur par type de territoire d'origine (suite ; de type 5 à type 7).

Type de commune	(5)	(6)	(7)
	Urbaine périphérique peu dense	Urbaine dense	Urbaine très dense
Femme	1,109	1,118	1,059
Secondaire privé sous contrat	0,934	0,966	1,062
Parent 1 né dans un DROM	0,575	0,917	0,428***
Parent 1 né à l'étranger	0,947	0,861	0,703*
Parent 2 né dans un DROM	1,678	0,964	0,930
Parent 2 né à l'étranger	0,874	0,816	0,782
Filière dans le supérieur (Réf. = L1)			
CPGE	1,887*** §	1,338**	1,852***
STS	0,901	0,542***	1,226
IUT	1,846***	1,512***	2,234***
Paces	1,461	1,060	0,745
Écoles commerce/ingénieurs	5,806***	2,839***	4,021***
Paramédical/social	0,812	0,598***	0,749
Autre formation	2,623***	1,762***	2,059***
Formation supérieure en alternance	0,663	0,697**	0,665*
Filière conforme au souhait (Réf. = oui)			
Oui, mais pas la spécialité souhaitée	0,391*	0,833	0,807
Non, ne correspond pas	1,321	0,722**	0,574**
Canal d'information pour s'orienter			
Forum	0,895	0,966	0,981
Internet	0,944	0,829***	0,848*
CIO	1,044	1,839***	1,638***
Enseignant(s)	1,654**	1,077	1,387*
Conseiller d'orientation	0,801	0,929	0,775**
Famille	1,031	1,050	0,961
Amis	0,783*	0,946	1,108
Site APB	1,357**	1,220**	1,190*
Capital culturel parental (Réf. = moyen)			
Faible	0,812	0,782***	0,701***
Plutôt élevé	1,152	1,136	1,054
Série du baccalauréat (Réf. = scientifique)			
Série professionnelle	0,603*	0,651***	0,516***
Série technologique	1,019	0,782**	0,573***
Série économique et sociale	0,971	0,878	0,696***
Série littéraire	1,193	1,168	0,975

Profession du père (Réf. = employé)			
Agriculteur/artisan	1,157	1,190	1,306
Chef d'entreprise/profession libérale	1,380	1,264	1,739***
Profession scientifique/chercheur	2,077*	1,154	1,326
Cadre	1,080	0,934	1,223
Professeur – enseignant (hors supérieur)	0,698	1,120	1,024
Profession intermédiaire	0,957	0,935	1,100
Ouvrier	0,811	0,783**	1,000
En non-emploi (inactif, chômeur, etc.)	0,759	1,113	0,962
Mention au baccalauréat (Réf. = passable)			
Oral de rattrapage	0,954	0,993	1,183
Mention assez bien	1,033	1,079	1,216
Mention bien	1,259	1,280**	1,259*
Mention très bien	1,305	1,815***	2,164***
Mode d'habitation en juillet 2014 (Réf. = avec ses parents)			
Père ou mère seul(e)	0,980	1,053	1,163
Garde alternée	1,873**	1,084	1,086
Famille recomposée	1,096	1,016	1,181
Autre situation	2,116**	2,091***	2,602***
Redoublement passé			
Redoublement en primaire	1,769*	1,135	1,338
Redoublement en collège ou lycée	0,861	1,099	0,907
Permis A			
	0,938	0,978	1,222**
Constante			
	0,480***	0,444***	0,134***
Pseudo R²			
	0,079	0,096	0,125
Log vraisemblance			
	- 935,8	- 2 680,3	- 1 736,2
Observations			
	1 533	4 598	4 258

Éducation & formations n° 105, DEPP, SIES

Exponentiel des coefficients.

Seuils de significativité : * p < 0,10, ** p < 0,05, *** p < 0,01. Écarts-types robustes à une distribution des erreurs non identiquement distribuées.

Dépendante : changement de département de résidence.

Lecture : dans une commune urbaine périphérique peu dense, un bachelier qui s'oriente en CPGE a quasiment 90 % de chance de plus que s'il avait choisi une licence de changer de département de résidence plutôt que de rester sur place.

Source : SIES-MESR, panel de bacheliers 2014 ; calculs de l'auteur.

cas (Mirouse, 2016). Cette pression pourrait influencer alors la mobilité. Le modèle montre qu'être fils ou fille d'agriculteur ou d'artisan en milieu rural périphérique est favorable à la mobilité. Dans l'urbain petite ville, ce sont les enfants d'enseignant qui ont une plus forte propension à la mobilité. Au sein des territoires urbains périphériques, il semble qu'exercer une profession scientifique soit un atout pour la mobilité, cas des chefs d'entreprise et professions libérales dans les territoires de type urbain très dense. En milieu rural éloigné, les fils et filles d'ouvrier se distinguent par une moindre disposition à la mobilité géographique. Au total, la profession parentale la plus favorable à la mobilité géographique à l'entrée dans le supérieur diffère selon le territoire, sans doute du fait du poids numérique et symbolique de ces différentes professions selon le type de territoire, les professions libérales et supérieures étant par exemple majoritairement concentrées dans les grandes aires urbaines.

En ce qui concerne le capital culturel adossé en priorité au niveau de diplôme de la mère – les mères tendant à s'investir davantage que les pères dans la scolarité des enfants, favorisant leur réussite (Bergonnier-Dupuy & Esparbès-Pistre, 2007) –, on s'attend à ce que la mobilité bénéficie d'un niveau élevé de capital culturel et inversement. L'hypothèse renvoie au fait que des parents diplômés du supérieur sont sans doute davantage en mesure de soutenir la progression de leurs enfants dans les études, et donc de les accompagner dans leurs aspirations, que d'autres parents aux parcours scolaires plus brefs. Le capital culturel peut aussi témoigner d'une socialisation familiale à l'organisation de l'enseignement supérieur et une plus grande capacité à s'informer sur les orientations pertinentes. Il servirait à soutenir des projets d'études ambitieux, en permettant davantage de s'affranchir des distances géographiques – en assumant les coûts et risques qu'impliquent des orientations sélectives et distantes. De manière concordante, on trouve qu'un faible niveau de capital culturel est gage d'une moindre mobilité, que l'on considère les communes rurales périphériques, les communes urbaines correspondant à un bourg ou les territoires urbains denses à très denses. Mais le type de territoire est sans incidence sur la force de ce lien.

Des effets comparables selon le territoire d'origine se retrouvent pour l'influence de la série du baccalauréat : sortir d'une série professionnelle ou technologique comparativement à une série scientifique dessert dans tous les cas la mobilité géographique.

Les performances scolaires, quant à elles, pèsent sur la mobilité de manière un peu différente selon le caractère rural ou urbain du territoire d'origine. Ainsi, avoir obtenu une mention bien ou très bien constitue un levier à la mobilité dans les territoires urbains, que l'on considère les bacheliers résidant dans un bourg ou une petite ville ou ceux appartenant à un territoire urbain dense ou très dense, mais ce n'est pas le cas au sein des territoires ruraux. En revanche, dans ces derniers, au contraire des territoires urbains, l'expérience d'un redoublement au collège ou au lycée est nettement défavorable à une mobilité résidentielle. La sensibilité des comportements de mobilité jouerait en fonction d'indices négatifs en milieu rural, le retard scolaire et les difficultés dans les apprentissages dont il témoigne invitant à la prudence et sans doute à des poursuites d'études moins risquées et distantes, à résultats au baccalauréat donnés. À l'inverse, les bacheliers urbains seraient moins sensibles aux difficultés passées et s'appuieraient davantage sur l'excellence de leurs résultats au baccalauréat pour entreprendre des poursuites d'études potentiellement à la fois plus distantes et ambitieuses.

Au total, il transparaît une faible disparité, en fonction du territoire d'origine, des effets des dimensions prises en compte, susceptibles d'influencer la décision de mobilité d'orientation dans le supérieur d'un bachelier. Font exception, la profession du chef de ménage, le sexe de l'étudiant ou les dimensions proxy de la performance scolaire.

Des orientations prudentielles dans les territoires ruraux

En particulier, pour ce qui est de ces dernières, les conditions qui jouent en propre pour les bacheliers des territoires ruraux ou urbains isolés contribuent à brider leur mobilité géographique et à les maintenir sur leur territoire d'origine notamment lorsque leur orientation n'est pas conforme à leur aspiration première. Des stratégies prudentielles d'orientation se dessinent intégrant les coûts d'une mobilité. Cependant, la distance ne se confondrait pas avec la dimension de sélection sociale et scolaire des orientations mais interviendrait de manière à part entière. Au contraire, dans les milieux urbains sous influence d'un grand pôle ou densément peuplés, un capital culturel moyen à fort et la performance scolaire légitiment la mobilité géographique, laquelle n'apparaîtrait alors que comme un paramètre incident de la décision de poursuite d'études dans une filière sélective et distante.

Des orientations plus ambitieuses au cœur des territoires urbains très denses

Par ailleurs, indépendamment de la mobilité géographique, de l'examen des orientations à série du baccalauréat donné, il ressort que les filières d'orientation dans le supérieur privilégiées par ces bacheliers peuvent varier selon leur territoire d'origine. Ainsi, vivre en milieu urbain très dense renforce les ambitions des bacheliers des séries ES (économique et sociale) et L (littéraire), lesquels tentent plus volontiers une orientation en classe préparatoire tandis que les bacheliers de séries techniques ou professionnelles se dirigent davantage qu'ailleurs vers un cursus universitaire (26 % contre 4 % dans les territoires ruraux éloignés)¹⁶. À l'inverse, les choix des bacheliers des territoires ruraux éloignés semblent guidés par des objectifs plus mesurés qui tendent à déboucher sur des orientations « raisonnables » (Orange, 2018) ou conformes aux injonctions institutionnelles. L'immense majorité des bacheliers professionnels de ces communes poursuivent en STS (86 %)¹⁷ tandis que les bacheliers S se détournent plus volontiers d'orientations en CPGE (seulement 15 % contre 25 % en zone urbaine très dense). L'éloignement des lycées les plus performants en la matière – assurant des taux élevés de réussite aux concours – et le coût induit, notamment en l'absence de places en internat, pourraient expliquer cette auto-sélection. On retrouve un résultat mis en évidence en fonction de l'origine sociale, les élèves de milieu modeste envisageant moins souvent de poursuivre en CPGE (Michaut, 2010).

Une contrainte spatiale liée à la localisation et sa distance aux filières d'orientation contribuerait donc à limiter les options des bacheliers issus des communes rurales éloignées ou des communes urbaines isolées. En l'absence de telles restrictions géographiques, une partie des bacheliers des communes urbaines denses à très denses s'aventurent dans des filières plus risquées et incertaines, ouvrant le champ des possibles. À cet égard, ces résultats suggèrent qu'existeraient des comportements d'auto-censure par rapport aux orientations les plus sélectives et distantes dans les territoires ruraux éloignés ou urbains isolés et des orientations « plus limites » et risquées dans les grandes aires urbaines. Ce double constat conduirait au bout du compte à une amplification des effets des différences de dotations économiques et culturelles des bacheliers sur les mobilités d'orientation selon leur lieu de résidence.

¹⁶. Calculs de l'auteur. La proximité d'une université est sans doute le facteur qui explique cette appétence académique de bacheliers *a priori* plus destinés à intégrer des filières techniques courtes (Faure, 2009).

¹⁷. Alors que sur l'ensemble des bacheliers professionnels qui poursuivent en études supérieures, donc indépendamment de la situation de leur commune d'origine, les STS rassemblent 70 % de l'effectif (Ndao & Pirus, 2019).

Conclusion

La mobilité résidentielle à l'entrée dans le supérieur s'avère sensible au type de territoire d'appartenance de la commune de résidence, territoire que l'on appréhende par la typologie urbain-rural de la DEPP. Que l'on considère la frontière administrative du département ou un seuil de distance d'au moins 80 km, plus d'une poursuite d'études sur deux s'accompagne d'une mobilité résidentielle dans les communes rurales éloignées alors que moins d'un bachelier sur cinq est concerné dans les communes urbaines très denses. La rareté de l'offre de formations supérieures sur certains territoires, par exemple pour les bacheliers de communes isolées du Massif central ou des Alpes, fait souvent de la mobilité géographique et du rapprochement résidentiel d'un site de formation le préalable incontournable à une poursuite d'études supérieures. La nécessité ferait loi : même dotés de ressources économiques et culturelles modestes, ces bacheliers sont contraints de migrer s'ils aspirent à une filière d'orientation localisée dans une grande ville universitaire.

Le recours à la mobilité dépend en effet de la répartition géographique des filières de formation et des établissements qui les abritent. Ainsi même si les STS et CPGE sont rattachées à des lycées, les spécialités de formation proposées dans les premières ne disposent pas toutes du même volume de places et les CPGE sont plutôt présentes dans les lycées de grandes aires urbaines qui drainent les meilleurs élèves des établissements d'importance secondaire. Au-delà du type d'établissement, les formations très spécialisées, peu répandues sur l'ensemble du territoire national de même que les filières comportant de gros volumes horaires ou exigeant une forte intensité de travail, contraignent plus que d'autres à un rapprochement résidentiel. Ainsi, plus de six intégrations sur dix en école d'ingénieurs directement après le baccalauréat s'accompagnent d'une mobilité résidentielle contre moins d'un cinquième des entrées dans une filière paramédicale.

Si les déplacements résidentiels pour poursuivre des études supérieures sont plus fréquents au départ des communes rurales éloignées et des communes urbaines isolées qui échappent à l'influence d'un grand pôle, les distances parcourues par les bacheliers en mobilité sont en moyenne plus importantes au départ des communes urbaines denses ou très denses. Baron (2019) explique ce phénomène par un système de déplacements étudiants qui relie les grandes villes universitaires entre elles. À cet égard, pour ceux qui poursuivent leurs études ailleurs bien que disposant localement de la présence d'une offre étendue de formations, on peut supposer que la distance se révèle moins problématique que lorsque la mobilité résidentielle s'avère inévitable.

La nature rurale ou isolée de la commune de résidence ne semble pas conditionner de façon significative la filière d'orientation privilégiée par les bacheliers même si de légères variations apparaissent comme la place plus importante des STS dans les territoires ruraux éloignés ou urbains isolés et à l'inverse, la majoration des orientations en licence ou en CPGE, dans les communes urbaines très denses. C'est sans doute davantage dans la distance consentie avec la mobilité résidentielle et donc dans « le choix » de l'établissement permettant de suivre la filière ciblée que s'opère la contrainte pour les bacheliers éloignés des grandes villes universitaires.

C'est ensuite à la marge, en fonctions des antécédents de performance scolaire, que se révèlent des divergences d'orientation selon le territoire de la commune d'origine. Ainsi, les bacheliers S des communes rurales éloignées privilégient plus volontiers une orientation en IUT qu'en CPGE, ce qui suggère une prudence particulière de ces bacheliers vis-à-vis des orientations les plus sélectives. Les contextes des communes urbaines denses ou très denses

sont, quant à eux, favorables à un renforcement des ambitions d'études : c'est là que les demandes d'entrée en classe préparatoire pour les bacheliers de série L ou ES augmentent significativement et que les orientations en L1 pour les bacheliers technologiques ou professionnels décollent. Des offres correspondantes « à portée de main » justifieraient ces demandes en milieu urbain alors que des orientations similaires au départ de communes éloignées ou isolées se devraient d'être pesées à l'aune des coûts encourus avec la mobilité intégrant le risque d'échec ou d'abandon en cours d'études. En d'autres termes, la prise de risque attachée à une orientation « limite » ou ambitieuse compte tenu de la filière suivie dans le secondaire et de ses résultats scolaires prêterait moins à conséquences en milieu urbain que rural¹⁸.

Enfin, de la modélisation des facteurs qui favorisent ou freinent la mobilité selon le territoire d'origine, il en ressort des éléments qui concordent avec le tableau esquissé ci-dessus. Si certaines dimensions ont des effets plutôt homogènes selon le type de commune, cas du capital culturel parental ou des canaux d'information utilisés pour préparer l'orientation, d'autres semblent agir de manières distinctes. Plus précisément, des signaux positifs de performance et des orientations sélectives soutiennent la mobilité géographique dans les communes urbaines denses à très denses alors que des signaux négatifs et des filières d'orientation bien réparties sur le territoire poussent à la sédentarité résidentielle les bacheliers des communes rurales pour lesquels l'effet levier d'une mention au baccalauréat est inopérant. Tout se passe comme si, dans les territoires ruraux, la propension contextuelle à la mobilité pour poursuivre des études supérieures – compte tenu de l'éloignement des structures d'enseignement – se voyait freinée par des facteurs qui laissent présager un risque accru d'échec et donc amplifient les coûts d'une mobilité résidentielle. À l'inverse, en milieu urbain, les signaux de performance scolaire serviraient à légitimer des mobilités résidentielles que l'étendue de l'offre locale n'impose pas, ou beaucoup plus rarement que dans les territoires isolés.

Les résultats et interprétations proposés ci-dessus présentent toutefois quelques limites. Les comportements de mobilité sont étudiés selon des filières d'orientation prises à un niveau très agrégé qui fait l'impasse sur les spécialités de formation, par exemple à l'université comme en STS ou en IUT. Certaines spécialités au sein de petites universités pourraient bénéficier d'un effet de réputation attirant nombre de candidatures (Rossignol-Brunet, 2022) alors que d'autres seraient moins prisées.

La typologie utilisée donne à voir les différences de situation et de mobilité des bacheliers vis-à-vis des grandes filières d'orientation en fonction des types de communes : leur aspect rural ou urbain, « leur dépendance » à l'égard d'un grand pôle urbain et leur densité. Elle ne prétend pas pour autant pouvoir résumer l'ensemble des disparités territoriales. En comparant entre elles sept catégories de territoire communal, on tend à homogénéiser les comportements des individus au sein de chaque type d'espace et à masquer toutes les spécificités éventuelles, variables inobservées de l'analyse, qui peuvent affecter les choix d'études et les décisions de mobilité. Par exemple, l'implantation d'une entreprise importante sur un territoire urbain isolé peut créer un gisement d'emplois à pourvoir pour lesquels le passage par une STS à proximité pourra constituer un atout en vue d'une embauche future. Un effet d'aubaine amènerait des comportements spécifiques, en l'occurrence ici de faible mobilité d'études, qui ne peuvent être compris que par la

¹⁸. Ces constats d'ambitions scolaires moins fortes en milieu rural concordent avec les résultats d'une récente enquête pour la fondation Jean-Jaurès (Berlioux et al., 2019).

connaissance de cet élément. Inversement, dans une commune du même type mais localisée dans un territoire sinistré sur le plan économique, on pourrait s'attendre à davantage de mobilités étudiantes afin d'échapper au marasme ambiant. Dans d'autres cas, les ancrages locaux pourraient être renforcés par certaines aménités géographiques (cité balnéaire touristique, ville de montagne, etc.) produisant un effet de rétention des étudiants, profitant par exemple de l'opportunité de petits boulots sur place pour financer leurs études. Par ailleurs, les analyses opposent sans doute de façon trop systématique mobilité géographique et sédentarité alors que des travaux de géographie sociale donnent à voir comment sur un territoire donné, mobilité et attachement local peuvent se conjuguer (Delage & Choplin, 2011).

Enfin, il s'agirait de prolonger ces investigations en mesurant les effets de la proximité *versus* de la mobilité distante sur la réussite ultérieure des études et selon les filières d'orientation. Quelles conditions de la mobilité géographique favorisent la réussite du cursus entrepris et inversement, pour quels publics et dans quelles circonstances la mobilité peut-elle s'avérer pénalisante ?

Remerciements

L'auteur remercie le SIES du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour la mise à disposition des données ainsi que les rapporteurs pour leurs remarques et suggestions constructives.

Références bibliographiques

- Alpe, Y. (2018). Des « effets de territoire » sur les trajectoires scolaires des élèves ruraux ? un bilan de 20 ans de recherches. In J. Cayouette-Remblière, F. Jedlicki, L. Moulin (dirs.), *Comment se fabriquent des offres scolaires inégales ? Document de travail*, 241. Ined.
- Alpe, Y., Barthes, A. (2014). Les élèves ruraux face à la stigmatisation des territoires. *Agora débats/jeunesse*, 68, 7-23. <https://doi.org/10.3917/agora.068.0007>
- Baron, M. (2005). Les migrations étudiantes dans le système universitaire français au début des années 90, *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, 2005/2, 281-300. <https://doi.org/10.3917/reru.052.0281>
- Baron, M. (2019). Les mobilités étudiantes : ce qu'elles révèlent du système universitaire français. In P. Cordazzo (dir.), *Parcours d'étudiants. Sources, enjeux et perspectives de recherche* (p. 201-216). Ined éditions.
- Beaud, S. (2003). *80 % au Bac... et après ? Les enfants de la démocratisation scolaire*. La Découverte.
- Bergonnier-Dupuy, G., Esparbès-Pistre, S. (2007). Accompagnement familial de la scolarité : le point de vue du père et de la mère d'adolescents (en collège et lycée). *Sciences de l'éducation - Pour l'Ère nouvelle*, 40, 21-45. <https://doi.org/10.3917/lsdle.404.0021>
- Berlioux, S., Fourquet, J., Peltier, J. (2019). Jeunes des villes, jeunes des champs : la lutte des classes n'est pas finie. *Note de la fondation Jean Jaurès*, 20 novembre.
- Berlioux, S., Maillard, E. (2019). *Les invisibles de la république*. Robert Laffont.
- Blanchard, M., Cayouette-Remblière, J. (2011). Penser les choix scolaires. *Revue Française de Pédagogie*, 175, 5-14. <https://doi.org/10.4000/rfp.3025>
- Bluntz, C. (2018). Choix d'orientation en terminale et mobilité géographique. *Note d'information*, 18.01. SIES.
- Bonnevialle, L., Klipfel, J. (2023). Le panel des bacheliers 2014. *Éducation & formations*, 105, 13-24. DEPP, SIES. <https://doi.org/10.48464/ef-105-01>
- Boudon, R. (1973). *L'inégalité des chances. La mobilité sociale dans les sociétés industrielles*. Armand Colin.
- Bourdieu, P., Passeron, J.-C. (1964). *Les héritiers. Les étudiants et la culture*. Éditions de Minuit.
- Broccolichi, S. (2009). L'espace des inégalités scolaires. Une analyse des variations socio-spatiales d'acquis scolaires dégagée des optiques évaluatives. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 180, 74-91. <https://doi.org/10.3917/arss.180.0074>
- Brutel, C. (2010). Jeunes et territoires, l'attractivité des villes étudiantes et des pôles d'activité. *Insee Première*, 1275.
- Canals, V., Diebolt, C., Japoul, M. (2003). Convergence et disparités du poids de l'enseignement supérieur en France : 1964-2000. *Revue d'économie régionale et urbaine*, 40(4), 649-669.
- Caro, P. (2018). *Inégalités scolaires d'origine territoriale en France métropolitaine et d'outre-mer*. Rapport pour le CNECSO, octobre.
- Cayouette-Remblière, J. (2016). *L'école qui classe – 530 élèves du primaire au bac*. Presses Universitaires de France. Coll. Le Lien Social.
- Céreq. (2009). Approches de la mobilité étudiante, Groupe de Travail sur l'Enseignement Supérieur. *Net.Doc*, 48.
- Dahl, M.S., Sorenson, O. (2010). The social attachment to place. *Social Forces*, 89(2), 633-658.
- Datar. (1998). *Développement universitaire et développement territorial – L'impact du plan U 2000 (1990-1995)*. La Documentation Française.
- Daverne-Bailly, C., Bobineau, C. (2020). Orienter et s'orienter vers l'enseignement supérieur dans un contexte de changement des politiques éducatives : incertitudes, choix, inégalités. *Éducation et socialisation*, 58. <https://doi.org/10.4000/edso.13048>
- Delage, M., Choplin, A. (2011). Mobilités et espaces de vie des étudiants de l'Est francilien : des proximités et dépendances à négocier. *Cybergeo: European Journal of Geography*, 544, <https://doi.org/10.4000/cybergeo.23840>.
- DEPP. (2017). *Géographie de l'école*, 12.
- DEPP. (2021). *Géographie de l'école*, 13.

Dickerson, A., McIntosh, S. (2013). The impact of distance to nearest education institution on the post-compulsory education participation decision. *Urban Studies*, 50(4), 742-758.

Dupray, A., Vignale, M. (2018). Déménager pour accéder aux études supérieures et débiter sa vie active : des parcours façonnés par les ressources territoriales et sociales. In CGET [Commissariat général à l'égalité des territoires], *Les mobilités résidentielles en France* (p. 88-95).

Dupray, A., Vignale, M. (2021). Les bacheliers et leur territoire d'origine : des stratégies différentes à l'heure des vœux d'orientation dans le supérieur ? In P. Terrien, N. Olympio (dirs.), *La réussite scolaire, universitaire et professionnelle – Conditions, contextes, innovations* (p. 229-250). Presses Universitaires de Provence.

Duquet-Métayer, C., Monso, O. (2019a). *Typologie des communes rurales et urbaines. Méthodologie de construction. Document de travail, 2019-M03*. DEPP.

Duquet-Métayer, C., Monso, O. (2019b). Une typologie des communes pour décrire le système éducatif. *Note d'Information*, 19.35. DEPP.

Duru-Bellat, M. (2000). L'analyse des inégalités de carrières scolaires : pertinence et résistance des paradigmes des années soixante-dix. *Éducation et Sociétés*, 5(1), 25-41.

Duru-Bellat, M., Kieffer, A. (2008). Du baccalauréat à l'enseignement supérieur en France : déplacement et recomposition des inégalités. *Population*, 63, 123-157. <https://doi.org/10.3917/popu.801.0123>

Ecaffre, F., Gambino, M., Rougé, L. (2007). Les jeunes dans les espaces de faible densité : D'une expérience de l'autonomie au risque de la « captivité ». *Sociétés et Jeunesses en difficulté*, 4. <http://journals.openedition.org/sejed/1383>

Fabre, J., Pawlowski, E. (2019). Aller étudier ailleurs après le baccalauréat : entre effet de la géographie et de l'offre de formation. *Insee Première*, 1727.

Faure, L. (2009). Les effets de la proximité sur la poursuite d'études supérieures : le cas de l'université de Perpignan. *Éducation et Sociétés*, 24, 93-108. <https://doi.org/10.3917/es.024.0093>

Filâtre, D. (2003). Les universités et le territoire : nouveau contexte, nouveaux enjeux. In G. Felouzis (dir.), *Les mutations actuelles de l'université* (p. 19-45). Presses Universitaires de France.

Frémont, A., Hérin, R., Joly, J. (dir.). (1992). *Atlas de la France Universitaire*. Reclus – La Documentation Française.

Frenette, M. (2009). Do universities benefit local youth? Evidence from the creation of new universities. *Economics of Education Review*, 28(3), 318-328. <https://doi.org/10.1016/j.econedurev.2008.04.004>

Frouillou, L. (2017). *Ségrégations universitaires en Île-de-France*. La Documentation Française.

Gayraud, L., Agulhon, C., Bel, M., Giret, J.-F., Simon, G., Soldano, C. (2009). Professionnalisation dans l'enseignement supérieur : quelles logiques territoriales ? *Net.Doc*, 59. Céreq.

Griffith, A. L., Rothstein, D.S. (2009). Can't get there from here: the decision to apply to a selective college. *Economics of Education Review*, 28(5), 620-628.

Guérin-Pace, F., Filippova, E. (dirs.). (2008). *Ces lieux qui nous habitent : identités des territoires, territoires des identités*. Éditions de l'Aube.

Guilluy, C. (2014). *La France périphérique. Comment on a sacrifié les classes populaires*. Flammarion.

Guyon, N., Huillery, E. (2014). *Choix d'orientation et origine sociale : mesurer et comprendre l'autocensure scolaire*. Rapport Final, projet de recherche AUTOCENS, appel à projets « Égalité des chances à l'école ».

Herbaut, E. (2019). Les inégalités d'accès à l'enseignement supérieur français : avantages cumulatif et compensatoire au cours de l'enseignement secondaire. *Revue française de sociologie*, 60, 535-566. <https://doi.org/10.3917/rfs.604.0535>

Hinton, D. (2011). "Wales is my home": higher education aspirations and student mobilities in Wales. *Children's Geographies*, 9(1), 23-34. <https://doi.org/10.1080/14733285.2011.540436>

Holdsworth, C. (2009). "Going away to uni": mobility, modernity, and independence of English higher education students. *Environment and Planning A: Economy and Space*, 41(8), 1849-1864. <https://doi.org/10.1068/a41177>

Hugrée, C., Poullaouec, T. (2022). *L'Université qui vient. Un nouveau régime de sélection scolaire*. Raisons d'Agir Éditions.

Lemêtre, C., Orange, S. (2016). Les ambitions scolaires et sociales des lycéens ruraux. *Savoir/Agir*, 37, 63-69. <https://doi.org/10.3917/sava.037.0063>

- Michaut, C. (2010, septembre). *La dimension territoriale dans le recrutement des élites scolaires*. Congrès international de l'AREF, Genève. <https://shs.hal.science/halshs-00668793>
- Mirouse, B. (2016). Académie de Toulouse : l'orientation post-bac largement influencée par la famille et le lycée. *Insee Analyses Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées*, 22.
- Mood, C. (2010). Logistic regression: why we cannot do what we think we can do and what we can do about it. *European Sociological Review*, 26(1), 67-82. <https://doi.org/10.1093/esr/jcp006>
- Ndao, G., Pirus, C. (2019). Le devenir des bacheliers professionnels qui poursuivent des études. *Note d'information*, 19.07. SIES.
- Orange, S. (2009). Un « petit supérieur » : pratiques d'orientation en section de technicien supérieur. *Revue Française de Pédagogie*, 167, 37-45. <https://doi.org/10.4000/rfp.1260>
- Orange, S. (2010). L'invitation au voyage ? Les sections de techniciens supérieurs face à l'impératif de mobilité. *Regards sociologiques*, 40, 77-87.
- Orange, S. (2018). Des ambitions raisonnables et raisonnées : Accéder à l'enseignement supérieur par les IUT et les STS. *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs, Hors-série 6*, 113-132. <http://journals.openedition.org/cres/3213>
- Perret, C. (2007). Quitter sa région pour entrer à l'université : quels sont les facteurs explicatifs de la mobilité géographique des bacheliers ? *L'Orient Scolaire et Professionnelle*, 36(3), 1-34. <https://doi.org/10.4000/osp.1441>
- Piolle, X. (1990). Mobilité, identité, territoires. *Revue de Géographie de Lyon*, 3, 149-154.
- Pirus, C. (2021). Le parcours et les aspirations des élèves selon les territoires : des choix différenciés en milieu rural ? *Éducation & formations*, 102, 333-366. DEPP. <https://doi.org/10.48464/halshs-03347832>
- Ponceau, J., Chan-Pang-Fong, E. (2017). Que deviennent les bacheliers après leur bac ? Choix d'orientation et entrée dans l'enseignement supérieur des bacheliers 2014. *Note d'information*, 17.01. SIES.
- Retière, J.-N. (2003). Autour de l'autochtonie. Réflexions sur la notion de capital social populaire. *Politix*, 16(63), 121-143.
- Ripoll, F., Veschambre, V. (2005). Sur la dimension spatiale des inégalités. Contribution aux débats sur la « mobilité » et le « capital spatial ». In S. Arlaud, J.-Y. Royoux D. (dirs.), *Rural – Urbain. Nouveaux liens, nouvelles frontières* (p. 467-483). Presses Universitaires de Rennes.
- Rosignol-Brunet, M. (2022). *Faire ses humanités. Aspirations et entrée en études des admis en licence d'arts, lettres, langues et sciences humaines*. [Thèse de Doctorat en sociologie, Université de Toulouse 2]. thèses.fr.
- SIES-MESR. (2017) *L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France*, 10.
- Van Zanten, A. (2015). Les inégalités d'accès à l'enseignement supérieur : quel rôle joue le lycée d'origine des futurs étudiants ? *Regards croisés sur l'économie*, 16, 80-92. <https://doi.org/10.3917/rce.016.0080>
- Voisard, J., Lavallard, F. (dirs.). (1997) *L'évolution des systèmes d'enseignement à travers la France : cinquante ans de croissance, et après ? Vol. 3. L'enseignement supérieur entre prolongement des études et sorties prématurées*. La Documentation Française.